

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 09

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 MAI 2025

Absents excusés : BRUN Denis - FLAUSS Léon - GUIDA Hugues - JOCHUM Fabien - OSTER Marc

Date d'envoi de la convocation : 21 mai 2025

Adoption du procès verbal de la séance du 28 mars 2025, par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI au 01.05.2025

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 47 (39 hommes + 8 femmes) dont 14 résidents du Foyer Horizon.
Le nombre de personnes indemnisables est de 26 ($\approx 55\%$).

SITUATION DE LA TRESORERIE

Au 1^{er} avril 2025, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 652 418,58 €.

Au 1^{er} mai 2025, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 697 244,25 €.

POINT 1 : BILAN DE LA GESTION DU PERISCOLAIRE - DE LA CANTINE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS A LA COMMUNE DE BENING

Le bilan de la gestion du périscolaire et de la cantine pour la période du 04 septembre 2023 au 06 juillet 2024 est le suivant :

	Béning	Betting	
	Dépenses	Recettes	Dépenses Recettes
Tickets de cantine (achat - vente)		31 564,00 €	
Fourniture des repas	27 141,48 €		
Régie périscolaire		3 515,80 €	
Goûters périscolaire + divers			199,48 €
Frais de personnel	42 714,80 €		12 945,54 €
Indemnité du régisseur	220,00 €		
Matériel pour la cantine	387,59 €		
Forfait copies	50,00 €		
Transport (piscine, sorties)	101,50 €		620,00 €
Spectacle fin d'année	400,00 €		
Aide Département accompagnateurs bus		3 000,00 €	
Total	71 015,37 €	38 079,80 €	13 765,02 €

Le total des dépenses pour Béning Les St.Avoid après déduction des recettes est de 32 935,57 €.

Le total des dépenses pour Betting après déduction des recettes est de 13 765,02 €.

La somme due à la commune de Béning Les St.Avoid est de

$(32\,935,57\,€ - 13\,765,02\,€) / 2 = 9\,585,28\,€ - 545,63\,€$ (frais de transport au gymnase) = 9 039,65 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le bilan et le remboursement de 9 039,65 € à la commune de Béning Les St.Avoid, au titre de la gestion commune du périscolaire et de la cantine pour l'année scolaire 2023/2024.

POINT 2 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LOISIRS SPORTIFS BENINGEOISE

L'Association Loisirs Sportifs Béningeaise a organisé une chasse aux œufs de Pâques le 19 avril 2025, à laquelle ont participé les enfants des écoles de Béning et Betting. A ce titre, elle sollicite une subvention de chaque commune. La commune de Béning versera une aide de 140 €, qui correspond à la moitié des factures présentées pour l'achat de sachets de chocolats. Le Maire propose au conseil municipal de verser une participation du même montant.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 140 € à l'Association Loisirs Sportifs Béningeaise.

POINT 3 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade d'un adjoint technique au grade d'adjoint technique principal 2° classe, le Maire propose la création de ce nouveau poste.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique principal 2° classe, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2025. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire de ce grade.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique principal 2° classe à compter du 1^{er} juillet 2025.

POINT 4 : DETERMINATION DU NOMBRE DE DELEGUES POUR LE PROCHAIN MANDAT 2026-2032 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING MERLEBACH

Conformément à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder à une recomposition du conseil communautaire avant le 31 août 2025, date limite permettant aux communes de conclure un accord local. A défaut, c'est le Préfet qui procèdera à la répartition de droit et au plus tard le 31 octobre 2025.

Les conditions de majorité pour valider l'accord local sont identiques à celles applicables aux transferts de compétence à savoir 50 % des conseils représentant 2/3 de la population ou 2/3 des conseils représentant au moins 50 % de la population, dont l'accord de la commune qui représente au moins le quart de la population de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, soit Freyming Merlebach.

En ce qui concerne la Communauté de Communes, il est proposé de valider un nombre de conseillers à 39, en effet 5 communes n'auraient eu aucun siège lors de la répartition de base (34 sièges pour les communautés entre 30 000 et 40 000 habitants), 5 sièges supplémentaires sont ainsi obtenus.

La seule modification proposée à la répartition de droit commun, comme cela avait été fait lors du mandat précédent, est la diminution d'un siège pour la commune de Freyming Merlebach au profit de la commune de Béning qui a plus de 1 000 habitants mais qui n'a qu'un délégué.

La répartition des 39 sièges, proposée et validée par le Bureau réuni le 05 mai 2025, serait donc la suivante :

Freyming Merlebach : 16	Betting : 1
Hombourg Haut : 7	Henriville : 1
Farébersviller : 6	Cappel : 1
Seingbouse : 2	Guenviller : 1
Béning : 2	Hoste : 1
	Barst : 1

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte la répartition des sièges comme indiqué ci-dessus qui s'appliquera lors du prochain mandat 2026-2032.

POINT 5 : TRAVAUX ET ACQUISITIONS

Réseau et voirie

Pose d'une nouvelle conduite d'eau de la mairie vers l'atelier par la société des Eaux de l'Est pour un montant de 1 506,60 € TTC.

Acquisition d'un panneau piéton, de bandes podotactiles, de panneaux temporaires de travaux, de peinture routière et de balises autorelevables pour un total de 1 771,98 € TTC.

Atelier

Acquisition d'un souffleur à dos d'un montant de 795,00 € TTC.

Bâtiments publics

Achats de 4 miroirs pour les sanitaires handicapés du centre socioculturel et de la salle de sport d'un coût de 348,00 € TTC.

Ecole

Acquisition d'un banc extérieur pour 382,80 € TTC.